



DGA Proximité Solidarités  
Service Vie des quartiers et Contrat de ville

**P**LAN D'ACTION  
**E**GALITE **F**EMMES/**H**OMMES  
2019-2024



## **SOMMAIRE**

Introduction.....	3
Orientation 1 : La Ville, exemplaire .....	5
Orientation 2 : Le cadre de vie, l'espace public et le genre .....	7
Orientation 3 : La place des femmes dans la vie locale .....	9
Orientation 4 : L'éducation sur les stéréotypes et l'égalité .....	10
Orientation 5 : La lutte contre les violences .....	12
Orientation 6 : La promotion des parcours et des initiatives favorisant l'égalité.....	13
Pilotage et Coordination du plan d'action.....	13

## INTRODUCTION

Principe républicain, l'égalité entre tous les citoyens et toutes les citoyennes, à commencer par celle entre les femmes et les hommes, est loin d'être acquise. Les freins sont multiples : culturels, structurels, comportementaux, et les stéréotypes imprègnent toutes les catégories, les milieux professionnels et les âges. Et pourtant, il est essentiel que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes possibilités d'accès à l'autonomie et aux responsabilités, ainsi que de la même visibilité dans toutes les sphères des vies publique et privée. Car les différences biologiques liées au genre ne doivent pas générer une inégalité de droits, d'aspirations et d'actions entre les êtres humains, quel que soit leur sexe.

Cet objectif constitue un des éléments fondamentaux du mandat 2014-2020 formalisé par la création d'une subdélégation dédiée à l'égalité Femmes/Hommes. Il se concrétise aussi par des actes. Pour ce faire, la Ville a fait le choix de s'appuyer sur le riche réseau associatif nazairien qui porte des projets innovants et variés, pour amener, au-delà de la prise de conscience, à un changement perceptible dans la place des femmes au sein de la société. Cette même logique partenariale amène la Ville à s'inscrire en complémentarité et en coordination avec les actions menées par les services de l'Etat et le Département de Loire-Atlantique, notamment en ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dès novembre 2017, la Ville de Saint-Nazaire s'est investie dans deux démarches qui ont contribué à asseoir et structurer sa politique locale en matière d'égalité : la signature du Protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes et celle de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale .

A travers la signature de cette Charte, la Ville s'est engagée à élaborer dans les deux ans un plan d'actions spécifique en faveur de l'égalité femmes/hommes et à inscrire ses actions dans le respect des six principes fondamentaux suivants fixés par la Charte:

- L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental.

- Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte.
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique.
- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes.
- Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales est nécessaire pour faire avancer l'égalité femmes-hommes.
- Des plans d'actions et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité femmes-hommes.

Le plan d'actions 2019-2024, présenté ci-après, intervient dans la suite logique de l'ensemble des initiatives prises par la municipalité depuis le début du mandat parmi lesquelles on peut notamment souligner : l'organisation d'un colloque biennal sur les violences faites aux femmes depuis novembre 2015, le financement de deux téléphones grave danger, la participation à l'Observatoire départemental sur les violences faites aux femmes, le soutien renforcé aux associations qui œuvrent pour l'égalité.

Ce plan d'actions s'appuie, comme évoqué précédemment, sur les principes de la Charte européenne et, bien sûr, sur les fondamentaux de la politique nazairienne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, à savoir :

- L'égalité est une affaire de droit mais aussi de solidarité,
- elle s'appuie sur une volonté de construction avec les partenaires,
- elle nécessite une transversalité, complexe mais incontournable,
- elle a comme ligne de conduite : permettre la dignité pour tous.

6 orientations politiques articulent le plan d'actions égalité femmes-hommes 2019-2024 :

- La Ville, exemplaire
- Le cadre de vie : l'espace public et le genre
- La place des femmes dans la vie locale
- L'éducation sur les stéréotypes et l'égalité
- La lutte contre les violences
- La promotion des parcours et des initiatives favorisant l'égalité

## **ORIENTATION 1 : LA VILLE, EXEMPLAIRE**

### **1.1 Assurer l'égalité professionnelle au sein des services de la Ville**

#### **Actions**

- Mettre en place une démarche concertée avec les partenaires sociaux et participative (groupes de travail avec des agent.e.s volontaires) pour la déclinaison d'un plan d'actions.
- Evaluer, prévenir et traiter, le cas échéant, des écarts de rémunération.
- Poursuivre et développer les actions favorisant une meilleure articulation entre la vie professionnelle et personnelle des agent.e.s.
- Renforcer l'information des agent.e.s sur le congé paternité et sur les incidences des temps partiels, etc., quant au déroulement de carrière et de retraite.
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois.

### **1.2 Prévenir et lutter contre les violences sexuelles, le harcèlement moral et sexuel et les agissements sexistes**

#### **Actions**

- Réaliser une enquête anonyme auprès de l'ensemble des agent.e.s concernant leur perception de l'égalité professionnelle au sein de la collectivité et leurs priorités en la matière.
- Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi.
- Former l'ensemble des élu.e.s et des agent.e.s à la lutte contre toutes les formes de discriminations, contre le sexisme et pour l'égalité afin de prévenir et donner à chacune et chacun des points de repères pour prévenir mieux identifier et réagir aux situations.

### **1.3 Favoriser la mixité dans les différentes filières, déconstruire les stéréotypes par rapport aux métiers et prendre en compte l'enjeu de l'égalité dans l'exercice des missions de service public**

#### **Actions**

- Valoriser les parcours professionnels par la communication interne (Equipage, Snapi, ...).
- Proposer des formations spécifiques aux agent.e.s en lien avec leur secteur d'activité : enfance-éducation, petite enfance, personnel en accueil du public (espace-famille, CCAS, ...), espace public et genre, communication institutionnelle, marchés publics, etc.

### **1.4 Analyser l'impact des politiques publiques municipales en matière d'égalité femmes/hommes et la favoriser au travers de la commande publique**

#### **Actions**

- Mener une étude de faisabilité concernant la mise en place de clauses d'éga-conditionnalité dans les marchés publics (marges de manœuvre, freins éventuels, moyens nécessaires pour la facilitation de la clause, capacités des entreprises à y répondre).
- Mettre en place des indicateurs genrés et des outils d'analyse et d'observation.

## **1.5 Faire de la lutte contre les stéréotypes un réflexe chez les acteurs et actrices de la communication publique et l'inscrire dans la durée.**

### **Actions**

- Développer progressivement l'écriture inclusive dans les supports de communication de la collectivité.
- S'inspirer autant que possible des recommandations du guide pratique pour une communication sans stéréotype de sexe et signer la "convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe" (Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes).
- Renforcer l'information des agent·es sur les questions d'égalité, de lutte contre les discriminations en utilisant les outils de communication interne.
- Proposer ponctuellement un article sur l'égalité dans le magazine municipal et/ou sur le site Internet.

## **ORIENTATION 2 : LE CADRE DE VIE, L'ESPACE PUBLIC ET LE GENRE**

### **2.1 Intégrer la question de l'espace public et du genre dans les projets d'aménagement urbain et dans l'entretien des espaces publics**

#### **Actions**

- Réaliser un diagnostic de territoire et recueillir la parole des femmes de tous âges sur leur rapport à l'espace public (marches exploratoires, porteur de parole,...).
- Intégrer la dimension « Espace Public et Genre » dans les cahiers des charges, les programmes, l'aménagement et l'entretien des espaces.
- Inclure systématiquement une réflexion concernant l'aménagement des cours d'école dans les projets de réhabilitation des groupes scolaires publics afin de favoriser une appropriation égalitaire des cours d'école.

### **2.2 Renforcer la présence des femmes dans la toponymie de la Ville**

#### **Actions**

- Poursuivre la démarche engagée concernant une meilleure représentation des femmes dans les noms des rues et des places.
- Développer la féminisation des noms des équipements municipaux notamment lors des créations et/ou réhabilitations.





## **ORIENTATION 3 : LA PLACE DES FEMMES DANS LA VIE LOCALE**

### **3.1 Sensibiliser et informer les associations et partenaires de la Ville concernant l'égalité femmes/hommes**

#### **Actions**

- Proposer des ateliers/conférences de sensibilisation aux associations lors des Rendez-vous de la vie associative.
- Valoriser les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes mises en œuvre par certaines associations lors des Rendez-vous de la vie associative.
- Affirmer l'objectif de la Ville en faveur de l'égalité femmes/hommes et de lutte contre les stéréotypes de genre dans les conventions de partenariat avec les associations.

### **3.2 Renforcer et valoriser la place des femmes dans la vie citoyenne, sportive, artistique et culturelle nazairienne**

#### **Actions**

- Mener une étude sur le sport féminin à Saint-Nazaire.
- Augmenter la part des œuvres et artistes féminines dans la programmation des établissements artistiques municipaux. Privilégier les œuvres qui développent des propos en faveur de l'égalité et porter une vigilance aux contenus pouvant renforcer les stéréotypes en les contextualisant.
- Poursuivre l'inscription du principe de parité dans les cadres de référence des instances participatives citoyennes (Conseils citoyens de quartier, Conseil des aînés, etc.) et veiller à sa mise en œuvre (maintien de la parité suite à des démissions en sollicitant des citoyen.ne.s supplémentaires pour éviter qu'un déséquilibre entre genre ne s'installe au sein de ces instances).

### **3.3 Porter une attention particulière aux femmes les plus fragilisées**

#### **Actions**

- Inscrire dans l'agenda de l'observation sociale animée par le CCAS une analyse thématique concernant l'égalité et les besoins sociaux des femmes.
- Mobiliser les acteurs ressources issus des secteurs de la santé, du handicap, de l'action sociale, dans le cadre des dispositifs existants ou à venir, pour proposer des actions en faveur des femmes les plus fragilisées (santé sexuelle et affective, prévention, lutte contre l'isolement, etc.).

### **3.4 Faciliter les démarches des familles concernant l'accueil du jeune enfant**

#### **Actions**

- Créer 20 places supplémentaires au multi-accueil « Les Petits Clowns » (prévu pour 2022).
- Apporter un accompagnement aux porteurs de projets de création de structures associatives ou privées.
- Engager une réflexion sur la simplification des modalités d'inscription en accueil occasionnel.

## **ORIENTATION 4 : L'EDUCATION SUR LES STEREOTYPES ET L'EGALITE**

### **4.1 Promouvoir l'égalité filles-garçons et lutter contre les stéréotypes de genre dans les politiques publiques municipales**

#### **Actions**

- Poursuivre la déclinaison de l'axe structurant « Genre et rapports sociaux dans la production de service et dans la relation éducative » du projet de Direction Enfance-Education dans les projets pédagogiques des établissements d'accueil du jeune enfant, des accueils de loisirs et des temps péri-scolaires.
- Porter une attention particulière aux ouvrages de littérature jeunesse et aux jeux/activités proposés afin qu'ils ne véhiculent pas de stéréotypes genrés.
- Proposer aux enfants et adolescents des ouvrages permettant la réflexion sur ces sujets.

### **4.2 Accompagner les jeunes et les parents dans la déconstruction des stéréotypes sexués**

#### **Actions**

- Construire une rencontre partenariale sur l'orientation et la déconstruction des stéréotypes par rapport aux métiers en partenariat avec les établissements scolaires, les entreprises, ... (en lien avec la Carène).
- Proposer des actions d'information afin de déconstruire les stéréotypes concernant les rôles parentaux via la programmation de « Parents, quelle aventure ! »
- Favoriser l'expertise d'usage des jeunes et leur permettre de porter une parole sur l'égalité filles/garçons en leur proposant une formation-action et l'organisation d'un temps fort sur ce thème.
- Mettre en œuvre des actions à destination des jeunes afin de lutter contre les stéréotypes et de prévenir les violences (la question du langage, la santé affective, etc.).

### **4.3 Favoriser la pratique sportive féminine**

#### **Actions**

- Favoriser le développement des activités sportives en pratique genrée mixte.
- Poursuivre le soutien apporté aux clubs sportifs pour promouvoir les valeurs d'égalité et pour organiser des actions en faveur de la mixité et du sport féminin.
- Poursuivre le soutien spécifique pour les athlètes de haut niveau et les équipes féminines de niveau national.
- Mettre en place un groupe de travail "Filles et Sports" associant la Direction des Sports et du nautisme, la Mission Politiques Educatives, la Direction Enfance-Education, la Mission Jeunesse, les associations, les parents, les jeunes, etc.

#### 4.4 Faire des quartiers prioritaires un territoire d'innovation en faveur de l'égalité

##### Actions

- Mener une recherche/action transversale de lutte contre les stéréotypes (sports, culture, jeunesse, éducation, ...) dans un quartier prioritaire.
- Renforcer l'inscription de l'axe transversal "égalité femmes/hommes" du Contrat de Ville dans les projets soutenus au titre de l'appel à projets annuel.

## **ORIENTATION 5 : LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES**

**5.1 Mettre en place au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), une organisation en réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles, dont conjugales, pour optimiser l'accompagnement de ce public et de leur entourage.**

### **Actions**

- Signature d'un contrat local contre les violences sexistes et sexuelles.
- Mettre en place une formation préalable pour tous les partenaires du contrat local contre les violences sexistes et sexuelles permettant une acculturation commune, de parler le même langage et d'avoir une échelle de valeurs concordante.
- Mettre en place une cellule opérationnelle au sein du CLSPD afin de suivre des situations individuelles, de favoriser un partage d'informations entre les acteurs en vue d'actions de prévention et d'accompagnement des victimes.
- Proposer, dans le cadre du contrat local, des actions de sensibilisation et de formation sur les violences sexistes et sexuelles pour les membres du CLSPD, les professionnel.le.s de la gendarmerie, police nationale et municipale et les acteurs du territoire (Education Nationale, temps extra et périscolaires, maisons de quartier, etc.).
- Créer un outil pour les professionnel.le.s référençant les partenaires et informant des actions menées par les uns et les autres.

**5.2 Développer des outils et des dispositifs pour faciliter la prise en charge et l'accompagnement des victimes**

### **Actions**

- Mettre à jour la plaquette référençant toutes les associations et les professionnel.le.s pouvant accueillir et accompagner les femmes victimes de violences.
- Proposer un lieu ressources partenarial, dédié à l'accueil et à la prise en charge des personnes victimes de violences et de discriminations et mettre en place un dispositif de signalement des violences sexistes.
- Etablir un protocole de prise en charge à diffuser à l'ensemble des acteurs/actrices du territoire.
- Travailler en concertation avec les acteurs concernés à l'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement.
- Dédier un appartement d'urgence à la mise à l'abri immédiate des femmes victimes de violences conjugales.

**5.3 Participer à la dynamique partenariale afin de sensibiliser le grand public**

### **Actions**

- Mener une campagne de sensibilisation et d'affichage dans l'espace public.
- Proposer des actions de sensibilisation associant les différents acteurs et professionnel.le.s du territoire.
- Pérenniser le colloque contre les violences intra familiales tous les 2 ans en lien avec les partenaires du groupe ressources.
- Poursuivre l'accompagnement des associations via les subventions ordinaires, avec l'établissement de conventions pluriannuelles de financement.
- Maintenir la participation à l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes.

## **ORIENTATION 6 : LA PROMOTION DES PARCOURS ET DES INITIATIVES FAVORISANT L'EGALITE**

### **6.1 Accompagner l'émergence d'initiatives favorisant l'égalité femmes/hommes**

#### **Actions :**

- Mettre en place un appel à projets destiné à valoriser des actions innovantes en matière d'égalité femmes/hommes.
- Organiser des rencontres avec les femmes ayant une part active dans la vie locale pour les enfants accueillis dans les établissements municipaux.
- Poursuivre la valorisation des femmes au sein des différents événements de la Ville (Victoires du Sport, Médailles de la Ville, etc.).

### **6.2 Organiser des temps forts permettant l'échange et la réflexion collective**

#### **Actions :**

- Mettre en place un temps fort annuel à l'occasion de la journée des droits des femmes (8 mars) avec une thématique nouvelle chaque année. Ex : « La culture au féminin », « le sport au féminin », etc.
- Décliner le « Printemps des Fameuses » sur le territoire nazairien.

## **PILOTAGE ET COORDINATION DU PLAN D'ACTION**

La mise en œuvre de ce plan d'action implique de poser une organisation et d'y consacrer des moyens dédiés de manière pérenne, afin d'assurer la coordination et le suivi de ce plan, en rendre compte, mais aussi d'impulser la dynamique auprès de l'ensemble des parties prenantes sur le territoire et au sein de la collectivité pour partager l'ambition municipale autour de l'égalité femmes/hommes.

### **7.1 Assurer le pilotage et la gouvernance du plan d'action**

- Organiser un comité de suivi annuel spécifique (Elu.e.s/DGA/Partenaires).
- Rendre compte de la réalisation du plan d'action dans le rapport annuel égalité femmes/hommes.

### **7.2 Assurer la coordination et la mise en œuvre du plan d'action**

- Inscrire l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les stéréotypes dans les objectifs du projet d'administration.
- Identifier un poste de chargé.e de mission spécifique à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes/hommes en augmentant le temps de travail dédié à cette mission pour y consacrer un temps plein.
- Mettre en place et animer un réseau interne de référents (personnes ressources) au sein de la collectivité avec des temps d'échanges et de rencontres réguliers.
- Proposer un espace ressources interne à la collectivité (numérique ou physique).

